

M. Le Préfet de Seine Saint Denis
1 esplanade Jean Moulin
93007 Bobigny cedex

Aulnay, le 2 octobre 2018

Objet : projet de parking souterrain

Place Abrioux / Aulnay-sous-bois

Lettre Recommandée A/R 1A 148 516 08605

Monsieur le Préfet,

Nous sollicitons votre intervention à propos du projet de parking souterrain décidé par la municipalité d'Aulnay-sous-bois sous la place Abrioux, autrefois Camélinat.

Bien que placé dans une perspective que nous approuvons (la réhabilitation de la place par la suppression et le remplacement du parking aérien qui l'encombre), ce projet ne nous paraît pas conforme à l'intérêt général, porte atteinte au patrimoine et expose les biens et les usagers de la place à différents dangers. De plus il anticipe sur le résultat d'une procédure judiciaire et vise à nous mettre devant un fait accompli.

Tout le sud d'Aulnay, où est prévu ce parking souterrain, est exposé à la dissolution du gypse, avec une nappe phréatique à moins de 5 mètres. Aulnay est connu pour être exposé depuis des décennies à des inondations à répétition. Celle du 19 juin 2013 a laissé à beaucoup d'habitants du quartier un fort traumatisme. Dans le quartier, la construction récente de nombreux immeubles de grande taille, dont un en bordure de la place (*parcelles 151 et 152, voir doc. joint*), tous avec parking souterrain à deux niveaux, perturbe encore un équilibre précaire. Dans beaucoup de ces résidences, (*ex. rue du 14 juillet, parcelle 104, bordure gauche du doc joint*) le deuxième niveau est régulièrement inondé. Le cuvelage prévu pour ce parking public, équivalent à celui de 5 ou 6 immeubles, va encore augmenter le danger d'inondation. Sur la place, des caves sont souvent inondées, et malgré la création récente de dalots dans les rues avoisinantes, lors des orages du début de cet été, la rue du 14 juillet était inondée jusqu'en bordure des trottoirs. A moyen et long terme, on peut craindre que les fondations des immeubles anciens bordant la place côté nord et est ne soient affectées par les travaux et les infiltrations.

Dans un quartier fréquenté par des centaines de scolaires, le réseau viaire n'est pas adapté à la multiplication des parkings souterrains. La rue Paul Langevin, sur laquelle donneront entrée et sortie de parking, est étroite : en raison du stationnement à mi-trottoir, elle ne permet déjà pas le croisement aisé des véhicules. Surtout, ces trottoirs et la traversée vers l'avenue Louis Barrault sont parcourus journalièrement par des centaines d'élèves et de parents : dès aujourd'hui, par les 600 élèves du collège Le Parc, et bientôt, par plusieurs autres centaines d'élèves de primaire et de maternelle qui fréquenteront les locaux de l'annexe Barrault rétrocédés à la commune (*et non Barreaux comme indiqué sur le document*). Ces locaux étaient jusqu'à ce jour dévolus aux collégiens qui vont réoccuper ceux de l'ancien collège encore en rénovation. La circulation automobile, déjà très difficile aux heures de sortie des cours en raison de la propension des parents à utiliser leur véhicule pour accompagner les enfants, le deviendra encore plus, en raison de la forte augmentation de scolaires, surtout en bas âge. De plus, le passage sur le côté est de la place, qui sert en partie encore aujourd'hui d'exutoire, sera fermé. La circulation se fera uniquement de Langevin à Louis Barrault.

A noter que la sortie du parking du nouvel immeuble en construction se fera juste en face de l'école (*parcelle 152*). Que d'occasions de mise en danger des enfants dans ce périmètre !

Il nous semble hautement préférable que les accès de ce nouveau parking public soient éloignés le plus possible du passage des enfants.

Or une alternative s'est présentée avec la rétrocession à la commune, en 2016-2017, du terrain de la perception de la Rue des Écoles (parcelle 112), actuellement aménagé par la commune en parking aérien. Il paraît possible d'y construire un parking en silo capable de remplacer la quarantaine d'emplacements supprimés sur la place. Cette rue donnant à la fois sur la rue du 14 juillet et l'avenue de la République, l'accès en serait plus aisé et moins dangereux. De plus pour les personnes l'utilisant pour une visite à l'Hôpital de l'Est Parisien (parcelles 130 et 170), il serait beaucoup plus facile de s'y rendre par les deux voies citées plus haut, alors que la rue Paul Langevin nécessite un grand détour et une bonne connaissance des lieux. Il est donc peu probable que le parking souterrain ainsi prévu, avec une capacité excédant les cent places, soit utilisé par ces personnes, ce qui en limite l'intérêt.

Cette possibilité avancée par Aulnay Environnement n'a jamais été prise en considération par la municipalité et a régulièrement été tournée en dérision par les élus en conseil de quartier. Il est à noter que jamais les riverains n'ont été consultés, simplement avertis du calendrier des travaux. A ce jour, aucun plan, aucun permis de construire n'a été publié, alors que le début des travaux est annoncé pour cet hiver. Toutes nos lettres et demandes d'audience sont restées sans réponse. Le détail des accès a été rendu public par une communication des élus d'opposition, qui n'en ont eu connaissance qu'en consultant en mairie le dossier déposé par le futur gestionnaire du parking comprenant un plan précis du projet, jamais communiqué par ailleurs. A noter que dans ce document, ce futur mandataire faisait de son côté les mêmes objections que nous (risques hydrologiques, de dissolution du gypse, de mouvements de terrain, présence de bâtiments anciens semi-enterrés, comme le collège).

Le projet de parking souterrain suppose également l'abattage d'une quinzaine de tilleuls centenaires, qui jouent un rôle important dans le charme de la place. Notre association a lancé une pétition pour demander au maire leur préservation. Cette pétition a recueilli près d'un millier de signatures, manuscrites ou électroniques, et n'a pas davantage suscité de réponse de la part de la municipalité. Cette place a été reconnue d'intérêt patrimonial dans l'inventaire du patrimoine aulnaysien réalisé par les services du Conseil Général en juin 2008. Sa modernisation méritait donc d'être étudiée avec soin. Or aucune étude d'urbanisme n'a à notre connaissance été lancée par la municipalité.

Mais il y a plus gênant encore. L'accès par la rue Paul Langevin est prévu sur la parcelle 116. Or cette parcelle fait partie d'un legs fait à la commune par M. Pecoroni, ancien instituteur, pour des usages scolaires ou périscolaires. Le legs a été accepté à ces conditions par l'ancienne équipe municipale en 2011. Mais fin 2015, cette parcelle est dévolue par délibération à un promoteur, décision invalidée par le Tribunal administratif en 2017. Une action devant le Tribunal de Grande Instance pour réviser les conditions du legs est nécessaire, mais rien n'a été rendu public à ce sujet. Nous ne savons rien de l'éventualité d'une procédure en cours, et encore moins de son résultat.

Nous vous prions donc de bien vouloir exiger de la municipalité qu'elle mette fin à la totale opacité qui entoure ce projet et qu'elle se conforme à la loi, à défaut de respecter les vœux du légateur. Il est à noter que conformément à un récent rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui pointe une augmentation prévisible de la population scolaire induite par les nombreuses nouvelles constructions dans toute la zone sud de la commune, la prudence inviterait à conserver cette réserve foncière pour de futurs équipements scolaires.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre plus profond respect.

Pour le Bureau d'Aulnay Environnement, le Président, René-Augustin BOUGOURD



Département :
SEINE SAINT DENIS

Commune :
AULNAY SOUS BOIS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SEINE SAINT-DENIS
IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17
PRC MENADE JEAN ROSTAND 93022
93022 BOBIGNY CEDEX
tél. 01 49 15 52 00 - fax 01 49 15 52 29
cdif bobigny-1@dgif.finances.gouv.fr

Section : BP
Feuille : 000 BP 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/06/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2016 Ministère des Finances et des Comptes
publics

— limite du collège actuel

— limite de la parcelle
constituant
la réserve foncière

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

